

Arrêté n° 10-199

Arrêté modifiant l'arrêté n°10-198 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté n°10-198 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'île -de-France ;

ARRETE

-Article 1 : L'Article 5 est modifié comme suit :

n) pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

-en tant que suppléant :

-Docteur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers(INPH), Centre Hospitalier Sud francilien (91)

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est de quatre ans, renouvelable une fois(Art. D. 1432-44).

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'ile de France.

Article 4: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris le 28 juin 2010

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France



Claude EVIN